

Extrait d'acte de naissance

Installation en France d'une famille étrangère

Mis à jour le 26 mai 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

L'étranger qui séjourne régulièrement en France peut faire venir son époux(se) et ses enfants. Les démarches à accomplir par la famille varient en fonction de la nationalité ou du titre de séjour de l'étranger déjà présent en France.

Articles connexes

- **Regroupement familial**
- **Installation de la famille d'un citoyen européen**

Pour en savoir plus

- **Étranger non européen : faire venir son époux et ses enfants en France** - Information pratique - Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii)



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=N11165>